

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département de la Sarthe  
Commune de Saint-Georges-du-Bois

Délibération n°202311/04

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Date de convocation et  
d'affichage : 14/11/2023**

L'an deux mille vingt-trois, le 21 novembre à dix-huit heures et quarante-cinq minutes

**Nombre de conseillers  
En exercice : 18  
Présents : 17  
Votants : 18**

le Conseil Municipal légalement convoqué le 14 novembre 2023 s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, maire

**PRESENTS :** MMES et MM ANNIC Ann, ANNIC Régis, GANDON Sébastien, HUBERT Florence, HULOT Valérie, LANDRY Jacques, LÉBOUC Jacky, LELASSEUX Patrick, L'HELGUEN Patrick, MEUNIER Nathalie, MORVAN Dominique, PRE Julien, ROPARS Martine, ROBIN Murielle, URIEN Jean-Pierre, VIRIEUX Jean-François

**ABSENTS ET EXCUSES :** M. LEFFRAY qui donne pouvoir à M. BRETEAU

Mme MEUNIER est élue secrétaire de séance.

**TRANSFERT DE PROPRIETE DE LA VOIRIE ET ESPACES VERTS DU LOTISSEMENT DU CHAMP DU  
NOYER**

Par arrêté préfectoral n° 8004168 en date du 29 juillet 1980, a été autorisé le transfert, dans la voirie communale, des voies et réseaux du lotissement « Le Champ du Noyer » sis à SAINT-GEORGES-DU-BOIS.

Les parcelles concernées sont les suivantes : AC122, AC147 et AC172 (rue des Bleuets, rue des Coquelicots et rue des Marguerites).

Pour entériner ce transfert, il convient de réaliser un acte administratif, transcrivant cet arrêté, qui sera publié auprès du service de Publicité foncière.

Le conseil municipal :

- approuve à l'unanimité le projet d'acte établi par la SPL ATESART, qui l'établira pour un coût de 663,00€ ;
- autorise le maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

Pour copie conforme,

LE MAIRE,

Franck BRETEAU



Date de publication : 27/11/2023